



## FICHE D'INFORMATIONS LEGALES/DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

La présente fiche est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller.

Elle résume toutes les informations légales que le conseiller ou sa société doivent avoir communiquées au client dès le début de la relation.

Elle est un complément à sa plaquette commerciale.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

### L'ENTREPRISE

COPAR DEVELOPPEMENT

SIREN : 510 538 820

NAF/APE : 7022Z

Siège : 4 RUE PASTEUR, 45000, ORLEANS

EURL CAPITAL VARIABLE

En préambule il convient de préciser que Copar Développement exerce également une activité de DAF Externalisé et de Consultant en Gestion d'Entreprise.

### VOS INFORMATIONS

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Copar Développement - Xavier Moinon pour être en mesure de tracer les informations ayant conduit à nos préconisations et à des fins légales. Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées à Copar Développement exclusivement et aux autorités de contrôle de notre profession. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Copar Développement, Xavier Moinon, 4 Rue Pasteur, 45000, Orléans ou [svp1810@hotmail.fr](mailto:svp1810@hotmail.fr); Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

### STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller (ou intermédiaire) est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaire en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 13003986 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS :

<https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

**CIF (Conseiller en Investissements Financiers) proposant des prestations de conseil non-indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF** enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org);

Il est par ailleurs Courtier en Assurance de type b. C'est à dire que l'entreprise n'est pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, mais elle n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre de contrats d'assurance lui permettant de dire que son analyse est fondée sur une analyse objective du marché. L'activité d' IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <https://acpr.banque-france.fr/>

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'**ANACOFI-CIF**, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Souscrites auprès de : COVEA RISKS  
Numéros de polices : 128 847 633

Vous trouverez ci-dessous la nature et le détail des Garanties souscrites ;

ACTIVITE	MONTANT DE GARANTIE		VALIDITE
<b>Opérations d'intermédiation en assurance</b> <i>Conformément aux articles L.512-6, R.512-14 et A.512-4 du Code des assurances</i>	1.500.000 euros par sinistre	2.000.000 euros par année	01/01/2018 au 28/02/2019
<b>Conseil en investissement financier</b> <i>Conformément aux articles L541-3 et D.541-9 du code monétaire et financier</i>	150.000 euros par sinistre	150.000 euros par année	01/01/2018 au 28/02/2019
sous réserve des dispositions de l'article D.541-9 du CMF			

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'**ANACOFI-CIF** disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr).

## PARTENAIRES COMPAGNIES et FOURNISSEURS

Elle n'a pas à ce jour de partenariat de démarchage établi avec un professionnel représentant plus de 10% de son chiffre d'affaires ou détenant plus de 10% des droits de vote, impliquant une rémunération d'honoraires ou de commission.

Les noms des compagnies avec lesquelles Copar Développement établira un accord, seront communiqués sur simple demande au client.

A ce jour, Copar Développement a travaillé avec Eres dans le cadre de la mise en place de Plan d'épargne en Entreprise..

## **MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL**

### **Honoraires de Missions, Conseils**

Nos honoraires horaires sont de 200 € H.T.

Les honoraires sont payables par appel de fonds suivant l'avancée de la mission.

### **Commissionnement :**

Copar Développement peut dans les opérations d'intermédiation percevoir une rémunération. Elle est alors rémunérée sur la totalité des frais d'entrée, hormis la part incompressible réservé à la compagnie et sur une partie des frais de gestion sur encours dans une fourchette de 50 à 90%.

Le cas échéant le client sera informé de la totalité de la rémunération perçue par l'entreprise : part des frais d'entrée, de dossier et de gestion perçus maximum. Une information plus précise vous sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client. Le conseiller s'engage à assister le client dans l'obtention de ces informations.

Pour tous travaux particuliers, il sera établi un devis particulier soumis à l'appréciation du client

### **La rémunération prévue pour la mission sera présentée dans la lettre de mission.**

Dans le cas d' un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

## **MODE DE COMMUNICATION**

Le CIF communique avec le client par mail pour formaliser les échanges. Le mail à utiliser pour joindre l'entreprise est : [svp1810@hotmail.fr](mailto:svp1810@hotmail.fr)



## TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/12-Maj  
24/04/13, 20/11/13 et 17/10/2014)

### MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : COPAR DEVELOPPEMENT, 4 rue Pasteur, 45000, ORLEANS

Par tel/ fax : 06.07.45.39.20

ou par mail : [svp1810@hotmail.fr](mailto:svp1810@hotmail.fr)

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées

Une charte de la médiation est disponible sur simple demande.

En cas de médiation nécessaire, le client sera invité à se reporter vers :

*Médiateur compétent litiges avec une entreprise : Médiateur de l'Anacofi*  
92 rue d'Amsterdam  
75009 Paris

*Médiateur compétent litiges avec un consommateur : pour des conseils en Investissements Financiers:*  
Mme Marielle Cohen-Branche  
Médiateur de l'AMF  
Autorité des marchés financiers  
17, place de la Bourse  
75 082 Paris cedex 02

Site internet : <http://www.amf-france.org/Lemediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-demploi/Modes-de-saisine.html>

*Médiateur compétent litiges avec un consommateur : pour des activités d'assurance :*

La Médiation de l' Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX  
09 Site internet :  
<http://www.mediationassurance.org/Saisir+le+mediateur>

**DATE ET SIGNATURE**

Le client \_\_\_\_\_ Fait à : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Le conseiller \_\_\_\_\_ Fait à : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature

# ANNEXE

## NATURE ET DETAIL DES GARANTIES SOUSCRITES PAR COPAR DEVELOPPEMENT



### ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE



(Article R. 512-14 du code des assurances, R. 519-16 et D. 541-9 du code  
monétaire et financier)

Nom de l'organisme délivrant les garanties : **ADD VALUE ASSURANCES**

Adresse : **2/4 BD DE LA GARE 95210 SAINT GRATIEN**

Numéro Siren: **792 874 174**

Représenté(e) par : **Benoit SALEMBIER, Président**

#### Atteste que :

Dénomination (ou nom et prénom de l'intermédiaire): **COPAR DEVELOPPEMENT SARL**

Numéro Siren de l'intermédiaire : **510538820**

Numéro d'immatriculation ORIAS : **13003986**

**A souscrit un contrat d'assurance qui couvre sa Responsabilité Civile professionnelle tel que précisé ci-dessous :**

ACTIVITE	MONTANT DE GARANTIE		VALIDITE
<b>Opérations d'intermédiation en assurance</b> <i>Conformément aux articles L.512-6, R.512-14 et A.512-4 du Code des assurances</i>	1.500.000 euros par sinistre	2.000.000 euros par année	01/01/2018 au 28/02/2019
<b>Conseil en investissement financier</b> <i>Conformément aux articles L541-3 et D.541-9 du code monétaire et financier</i>	150.000 euros par sinistre	150.000 euros par année	01/01/2018 au 28/02/2019
sous réserve des dispositions de l'article D.541-9 du CMF			

Compagnie : **MMA**

Police n° : **128847633-4**

Signature et cachet de l'organisme délivrant la garantie

Fait à ST GRATIEN Le 27 décembre 2017

